



Rapport d'activité

CHRS L'OLIVIER-ARCADES

—
ACCOMPAGNEMENT DE FEMMES
AVEC OU SANS ENFANTS
INSERTION DE PERSONNES
EN SITUATION DE PROSTITUTION

2021



SOMMAIRE

1. LE CHRS L'OLIVIER

Situation

Le référent et l'accompagnement social

Les projets personnalisés

L'accompagnement

Les entretiens au bureau

Les visites à domicile (VAD)

2. L'ACCOMPAGNEMENT HORS LES MURS

Situation

Le dispositif ARCADES

Les maraudes

3. DONNEES STATISTIQUES

Les statistiques des maraudes

Nombres de personnes vues sur le territoire géographique donné

Réalisations de TROD sur l'année 2021

Les temps de formation pour les professionnels

Le parcours de sortie de prostitution

Les différentes étapes du parcours de sortie de prostitution (PSP)

Les parcours de sortie de prostitution en 2021 et le Département de la Drôme

4. NOS PARTENAIRES

Le dispositif National AC-SÉ

Aides

Karyne DOMERGUE-Médiatrice Santé Diaconat Protestant 26-07

CEGIDD

IREPS

CIDFF 26- CIDFF 07

Amicale du Nid (notamment de Marseille)

FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité)

Préfecture de la Drôme

5. ZOOM SUR LES ACTIONS COLLECTIVES EN 2021

6. PERSPECTIVES 2022

1. LE CHRS L'OLIVIER

Situation

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale est affilié au Pôle Social Drôme Nord du Diaconat Protestant. Il tient sa spécificité de son public uniquement constitué de femmes seules, avec ou sans enfants.

Les actions et les missions de notre service sont riches et nous permettent de proposer un accompagnement adapté via des temps individuels à collectifs.

Le CHRS dispose d'un agrément pour différentes mesures :

- 23 Places en hébergement, réparties dans 11 appartements diffus sur la ville de Valence.
- 12 Mesures d'Accompagnement Hors les Murs (AHM)
- 2 Dispositif Arcades, avec l'agrément de deux places dans le cadre des Parcours de Sortie de Prostitutions.
- Un accueil de jour, non financé, a pu être mis en place de Janvier 2020 au 1^{er} Décembre 2020.

<u>Hébergement</u>	<u>ACC. Hors les Murs (AHM)</u>	<u>Dispositif ARCADES</u>
23 PLACES dans 11 Appartements Diffus sur la ville de VALENCE	12 MESURES	2 places dans le cadre des Parcours de Sortie de Prostitutions (via Préfecture de la Drôme).

En 2021 le taux d'occupation est de 76 %.

Au cours de l'année 2021, nous avons pu accueillir 10 nouvelles femmes (seules ou avec enfants), ce qui représente un total de 14 suivis pour l'année 2021.

Typologie du public

Le CHRS l'Olivier a pour mission d'accueillir, d'héberger et d'accompagner des femmes majeures en situation de détresse, avec ou sans enfants, qu'elles soient victimes de violences conjugales ou familiales, d'exclusion sociale, d'errance, de la traite d'êtres humains, ou encore en situation de prostitution ou en danger de l'être.

L'objectif est de répondre aux difficultés rencontrées et de les accompagner dans un cadre soutenant et conforme aux prérogatives de la loi 2002-2. Notre dispositif a pour finalité de les guider vers un retour à leur autonomie.

Les procédures d'admission

Lorsque nous avons une place vacante, nous la déclarons au SIAO. Un nouveau logiciel Si-SIAO renseigne nos disponibilités et précise les situations des personnes orientées. La demande est évaluée en équipe pluridisciplinaire. Il s'agit de s'assurer qu'elle relève bien de notre dispositif de prise en charge, à savoir l'insertion.

Nous contactons ensuite la personne orientée pour un rendez-vous de préadmission.

Deux travailleurs sociaux la reçoivent pour lui expliquer nos missions et évaluer son adhésion.

La personne dispose de deux jours pour confirmer son accueil. Elle est ensuite rencontrée par le responsable et le travailleur social référent pour signer le contrat de séjour, le contrat de sous-location ou le contrat d'accompagnement éducatif.

Nous prévenons ensuite, le SIAO en cas d'admission ou de refus de la personne.

Le référent et l'accompagnement social

Le référent social a pour missions :

- D'élaborer avec la personne accueillie son projet personnalisé,
- Faire un diagnostic sur la situation et l'accompagnement de la personne, par le biais d'écrit tel que la synthèse,
- Recevoir la personne en entretiens réguliers,
- Accompagner les personnes dans les différentes démarches et assurer un suivi global (accès aux droits communs, parentalité, recherche de logements, aide au budget, recherche d'emploi, soutien moral, etc...),
- Travailler étroitement en lien avec les partenaires locaux autour de la situation de la personne,
- Assurer un rôle de pivot autour de la situation de la personne afin de garantir une prise en charge globale d'insertion des personnes tout en favorisant leur autonomie.

Les projets personnalisés

Les projets personnalisés sont constitutifs de loi de 2002-2.

Ils fixent les perspectives entre le service et la personne accompagnée. Il s'agit de garantir sa place de sujet.

Le projet personnalisé est travaillé avec le référent social dès son arrivée et précisé en réunion d'équipe. Il est ensuite validé par le Chef de Service.

Ces projets personnalisés sont évalués tous les trois mois par le référent et également en équipe.

Une note de synthèse est rédigée par le travailleur social et précise les besoins de la personne et l'évolution de sa situation.

L'accompagnement

L'accompagnement peut se faire de différentes manières, soit dans le cadre d'un rendez-vous au bureau, soit dans le cadre de visites à domicile (VAD).

Les entretiens au bureau

Ils se déroulent dans les locaux du CHRS, à raison d'une fois par semaine. Selon la situation et les objectifs fixés, le rythme des rendez-vous est assez soutenu, notamment au début de l'accompagnement.

L'accès aux ordinateurs et au téléphone permet aux personnes d'être actrices de leur projet. Le travailleur social veille à les orienter, les guider et les accompagner dans leurs différentes démarches vers le droit commun.

Les visites à domicile (VAD)

Les VAD se pratiquent en alternance avec les entretiens organisés au bureau.

Elles permettent de varier et d'équilibrer les espaces de rencontres. Parfois, le changement de lieu permet de travailler sur la posture.

Dans certaines situations, les visites à domicile se font « à l'improviste » dans le cadre de situations fragiles, d'absences prolongées, de difficultés rencontrées pendant l'occupation du logement.

Les visites à domicile sont organisées dans le cadre des prises en charge en CHRS et en Accompagnement Hors les Murs (AHM).

Les VAD constituent des temps d'observation et de vigilance sur la tenue du logement et des personnes accueillies.

Le travailleur social formule un diagnostic sur la tenue du logement, son investissement, mais aussi, sur les dynamiques intrafamiliales, les liens avec la famille élargie. Les troubles du voisinage (avec la possibilité de faire de la médiation) sont aussi étroitement surveillés. Les VAD peuvent également permettre au référent social de partager des moments de convivialité, où la personne se retrouve en position d'accueillir, autour d'un thé, d'un café, ou d'un repas. Un travail de valorisation est réalisé.

Zoom sur un accompagnement en CHRS

« Madame K est une femme âgée de 31 ans, originaire de la République Démocratique du Congo.

Madame et ses enfants ont été mis à l'abri par d'Hébergement d'Urgence de l'ANEF. Elle a ensuite intégré le Dispositif CHRS l'Olivier-Arcades suite à des violences conjugales de la part du père de ses 3 enfants.

Assez rapidement, elle a su tisser une relation de confiance et instaurer un lien avec son éducateur référent.

Elle s'est mobilisée de manière dynamique dans son accompagnement : accès au logement, ouvertures de droits communs, accès aux soins, à la recherche d'un logement, à l'emploi, un soutien à la parentalité, etc...

Au début de l'accompagnement Madame K. avait très peu confiance en elle, du fait des violences conjugales subies. A ce titre, un accompagnement a pu se mettre en place avec le soutien du CIDFF.

Des recherches actives d'un emploi ont également pu se mettre en place jusqu'à l'obtention pour celle-ci d'un poste dans un chantier d'insertion « au portage de repas ».

Je la rencontre à raison d'une fois par semaine, sur le CHRS ou à son domicile, afin de faire un point sur l'avancée de ses démarches. La rencontre à son domicile me permet ainsi d'évaluer sa capacité à investir et entretenir un logement.

Madame est très enthousiaste à l'idée de gagner sa vie par ses propres moyens et cela lui permet de reprendre confiance en elle.

Elle est très investie au niveau de la parentalité et entame des démarches pour faire valoir ses droits.

Mon rôle est de l'accompagner et de la soutenir dans la réalisation de ses projets, dans son autonomie face au logement et lui apporter mon soutien dans son rôle de mère.

2. L'ACCOMPAGNEMENT HORS LES MURS

Situation

L'orientation de la personne s'effectue par le biais du SIAO Drôme.

Nous nous engageons à prendre un premier contact une semaine après la décision d'admission.

Dès validation de l'admission, deux travailleurs sociaux prennent contact avec la personne et réalisent un entretien de préadmission. Celui-ci se réalise en priorité au bureau du CHRS l'Olivier-Arcades.

En fonction des personnes et si nous le jugeons opportun, il peut se réaliser dans différents lieux, tels que la rue, l'espace public, ou autres....

Nous adaptons notre temporalité compte tenu que nous intervenons auprès de personnes où la demande d'aide et la construction d'un lien restent un exercice complexe.

L'accueil est envisagé comme une démarche d'intégration dans un dispositif chargé de l'accompagner.

Il s'agit :

- *De faire connaissance,*
- *De présenter le contrat d'accompagnement,*
- *De recueillir les éléments nécessaires à l'élaboration du projet personnalisé.*

La phase d'accueil est terminée dès lors que la personne a validé son désir d'être accompagnée. Le chef de service et le référent social la rencontrent pour contractualiser l'accompagnement.

Le projet personnalisé fixe les axes de travail et rythme les rencontres. Les rendez-vous sont organisés au sein du service et à son domicile. A sa demande, notre service peut être ressource dans d'autres configurations d'entretiens, avec d'autres services tels que pôle emploi, le CMS, etc...

Une synthèse est organisée tous les 3 mois afin de présenter en réunion d'équipe les objectifs de travail et évaluer l'évolution de la situation.

Quand le travailleur social et la personne accompagnée estiment que les objectifs de travail sont atteints, nous l'accompagnons vers d'autres espaces ressources tels que le CMS.

Les partenaires présents dans l'accompagnement de la personne sont informés dès qu'une sortie du dispositif est envisagée.

Un document de synthèse formalise sa sortie réunissant les principaux éléments de situation du ménage.

Un document de notification de sortie est transmis à la personne.

Le SIAO est informé de la sortie et d'une place disponible pour une nouvelle admission.

En 2021, 30 ménages ont pu intégrer le dispositif d'Accompagnement Hors les Murs.

Zoom sur un accompagnement en A.H.M.

« Madame B a été orientée par le SIAO au CHRS l'Olivier-Arcades dans le cadre de l'AHM.

C'est une jeune fille de 19 ans, elle est célibataire et sans enfants.

Elle a connu un parcours difficile, via l'aide sociale à l'enfance et de nombreuses mesures de placements se sont succédées (AEMO, placement en foyer, famille d'accueil).

A ses 16 ans, elle a quitté la famille d'accueil et depuis est en errance sur le territoire Valentinois.

De nombreux partenaires se sont mobilisés autour de sa situation afin qu'elle bénéficie d'un étayage complet (mission local, CMS, Centre de Santé...).

C'est une jeune femme volontaire et qui a pu dès le début de l'accompagnement montrer son désir de s'en sortir. Elle se montre mature et actrice de ses projets.

Elle a exprimé clairement ses souhaits et accepte avec soulagement mon accompagnement pour un soutien et une aide concrète pour ses démarches (emploi, santé, recherche de logement...).

Au niveau de l'hébergement Madame B n'a aucune expérience de vie dans un appartement autonome. Sa situation actuelle est assez précaire car elle est toujours sans domicile fixe. Elle est hébergée chez des connaissances.

Consciente de sa situation précaire, elle se mobilise pour trouver de nouvelles solutions.

Elle a ainsi pu signer un Contrat Jeune Majeur, sur le département de la Drôme, qui lui permet de bénéficier aujourd'hui d'un logement stable, d'un accompagnement et de s'inscrire dans une dynamique d'insertion positive.

Cet accompagnement m'a fait vivre différentes émotions. La colère, la joie, la haine parfois et surtout la fierté. Cette situation m'a aussi fait vivre de réels moments de remise en cause, avec toujours ce sentiment de vouloir le mieux et le bien pour elle, souhaitant à chaque instant la protéger. »

Le dispositif ARCADES

Tout au long de l'année 2021, accompagnés de nos partenaires qui ont joué un rôle primordial à nos côtés, nous avons été à la rencontre des personnes en situations de prostitution. Nos objectifs : apporter une écoute, une aide au niveau de la santé, faire de la prévention et pouvoir dans certains cas, amorcer des parcours d'insertion.

L' « aller-vers » ce public a pu tout au long de l'année 2021, prendre son sens.

Les maraudes

Des maraudes sont organisées, afin d'aller sur le terrain à la rencontre des femmes en situations de prostitutions sur le territoire Drômois. Pour cela, un véhicule du CHRS l'Olivier-Arcades est mis à disposition, il est facilement identifié par les femmes concernées.

Les maraudes sont concentrées sur un territoire donné, allant de Châteauneuf sur Isère, Pont d'Isère, Portes les Valence, Charmes sur Rhône à Fiancey et les communes environnantes. Sur ce secteur, nous remarquons que la prostitution s'exerce sous deux formes : soit en camionnette soit à pied.

Pour ce qui est de la prostitution « Indoor », nous n'avons malheureusement pas de regards et de moyens de la quantifier.

Sur l'année 2021, nous avons réalisés **18 maraudes**. Il est à noter qu'une période de confinement a eu lieu en avril 2021, empêchant la réalisation d'une maraude. Cette période a d'ailleurs été mal vécue par les femmes en situation de prostitution. En effet, déjà fragilisées, elles ont été touchées par la pandémie de Covid-19. La succession de confinements et les risques de transmission du virus ont pour certaines imposés un arrêt de leur activité.

Certaines ont pu exprimer une dégradation de leurs conditions de vie, liée à la pandémie.

D'autres femmes ont continué leur activité prostitutionnelle, passant outre les règles sanitaires liées au COVID.

Une certaine montée de violence a pu être ressentie par ces femmes : elles nous expliquent que l'arrêt de l'achat du sexe a rendu quelques hommes encore plus « *féroces* » à la reprise de leur activité.

3. DONNEES STATISTIQUES

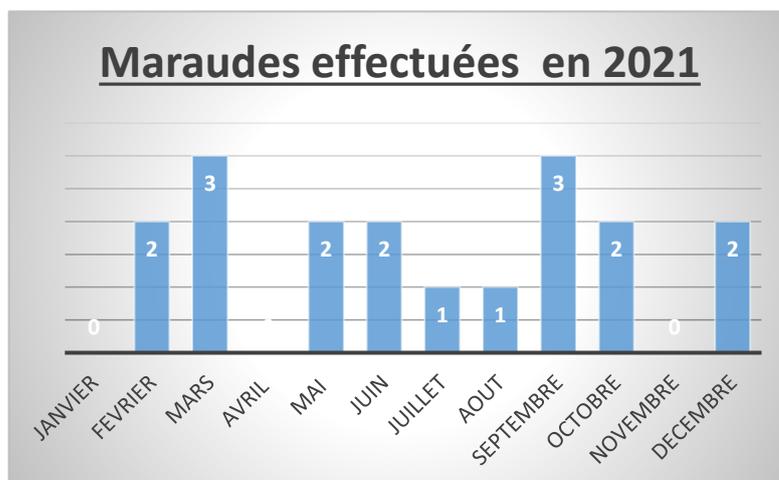
Les statistiques des maraudes

18 maraudes ont pu être réalisées sur l'année 2021.

Nous avons effectué une moyenne de 1.5 à 2 maraudes par mois.

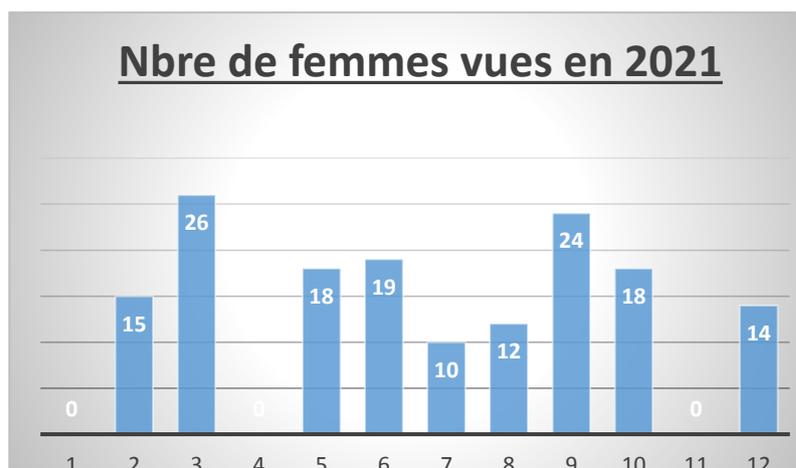
Nous n'avons pas fait de maraude au mois d'Avril à cause du confinement.

Pour des raisons d'organisation de services, aucune maraude n'a également eu lieu en Janvier et Novembre 2021.



Nombres de personnes vues sur le territoire géographique donné

Lors des maraudes nous avons pu rencontrer et discuter avec 156 femmes sur l'année, soit une moyenne de 8.6 femmes par maraude.



Les femmes rencontrées sont souvent les mêmes, installées sur leur emplacement « réservé ».

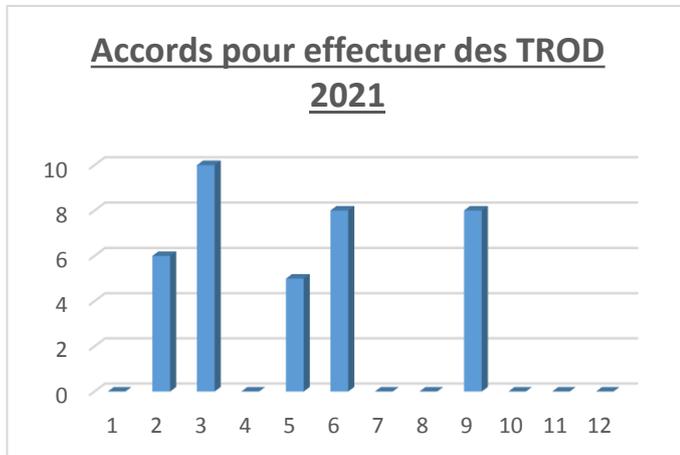
La population varie peu.

Nous avons vu un nombre de femmes plus important sur l'année, mais nous n'avons pas forcément pu rentrer en lien avec chacune et avoir une discussion avec elles (car elles sont souvent occupées avec des clients lors de notre passage).

Sur la totalité de l'année, nous avons pu voir 175 femmes sur le terrain, donc en moyenne 9,7 femmes par maraudes.

Réalisations de TROD sur l'année 2021

Nos partenaires AIDES et du CEGIDD réalisent des Tests Rapides d'Orientations Diagnostique (TROD) grâce à une simple piqure au bout du doigt. Cela permet, en quelques minutes, de détecter une infection du virus de l'hépatite C, de l'hépatite B ou du virus de l'immunodéficience, appelé plus communément le VIH ou SIDA.



37 TROD ont pu être réalisés par nos partenaires Santé entre Janvier et Décembre 2021.

➤ Age des personnes en situation de prostitution + moyenne

Les femmes que nous rencontrons sur le terrain ont entre 20 et 65 ans. Il peut être parfois difficile d'obtenir ses données, les femmes exerçant ne souhaitant pas confier leur âge réel.

La moyenne est d'environ 45 ans.

➤ Nationalité des personnes en situation de prostitution

La nationalité et la provenance des femmes sont diverses mais elles sont majoritairement roumaines ou camerounaises.



Les temps de formation pour les professionnels

Les professionnels du CHRS ont participé à des temps de formations ou de visio-conférence.

- Formations AC-Sé : nos participations aux séminaires ont pu avoir lieu à deux reprises, le 8 juin (via Web) et les 18 et 19 Octobre en présentiel sur Paris.
- Restitution de l'enquête en visio-conférence (Décembre 2021) autour de la question « *Les victimes de traite des êtres humains accompagnées par les associations en France en 2020* ».

Le parcours de sortie de prostitution

La loi du 13 avril 2016 vise à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes en situation de prostitution. Elle vient réaffirmer la position abolitionniste de la France. Ce cadre législatif pose le principe suivant : la prostitution est une violence perpétrée à l'encontre des personnes en situation de prostitution. Ces dernières sont considérées comme les victimes du système prostitutionnel.

Cette loi repose sur 4 grands piliers :

- Renforcer la lutte contre le proxénétisme et les réseaux de la traite des êtres humains (TEH)
- Supprimer toute mesure répressive à l'encontre des personnes prostituées, fournir aux personnes prostituées une protection et un accompagnement global (accès aux droits et au PSP pour les personnes qui en font la demande)
- Renforcer l'éducation à la sexualité, promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, prévenir les pratiques prostitutionnelles et le recours à la prostitution
- Responsabiliser les clients et les pénaliser d'actes sexuels (contraventions de 1500 € et en cas de récidive de 3750 € et ensuite stage de responsabilisation).

Les différentes étapes du Parcours de Sortie de Prostitution (P.S.P.)

- ✓ **Etape 1** : évaluation de la situation et de la demande par l'association agréée,
- ✓ **Etape 2** : rédaction de la demande avec l'aide de l'association agréée,
- ✓ **Etape 3** : présentation de la situation et demande à la commission départementale,
- ✓ **Etape 4** : avis des membres de la commission,
- ✓ **Etape 5** : décision du Préfet,
- ✓ **Etape 6** : si accord, réévaluation de la situation tous les 6 mois.

Le PSP engage la personne dans l'arrêt complet de l'activité prostitutionnelle.

La demande de PSP est accordée par le Préfet pour une durée de 6 mois, renouvelable dans la limite de 2 ans. Le PSP ouvre droit à :

- Un accompagnement global (social, sanitaire, administratif, juridique, éducatif, etc...) proposé par l'association agréée, ici en l'occurrence le CHRS Olivier-Arcades.
- Des droits spécifiques : une aide financière d'insertion sociale (plus connue sous le nom d'AFIS) de 330 €/ mois, si la personne n'est pas bénéficiaire des minima sociaux ni d'aides au titre de la demande d'asile. Le montant de l'AFIS peut varier en fonction du nombre d'enfants à charge.
- Une autorisation provisoire de séjour (APS) avec autorisation de travail, d'une durée de 6 mois renouvelable, dans la limite de durée du PSP soit 2 ans, pour les personnes en situation irrégulière.

Les parcours de sortie de prostitution en 2021 et le Département de la Drôme

Nous avons un agrément pour 2 parcours de sorties de prostituions par la préfecture de la Drôme.

En 2021, malgré les nombreuses sollicitations lors de nos maraudes sur le terrain, personne n'a souhaité bénéficier du PSP.

Certaines femmes, que nous rencontrons lors de nos maraudes, expriment clairement la difficulté de pouvoir vivre avec l'AFIS de 330 €, alors que l'activité de prostitution permet de récolter, pour certaines, environ 3000 € / mois.

La différence entre les sommes perçues (due à l'activité) et l'AFIS donnée par l'état est si importante que cela ne les motive pas à arrêter leur activité.

Elles sont en capacité de dire que l'activité de prostitution leur permet d'avoir accès à de l'argent « *gagné de manière facile et rapide* ».

Les personnes souhaiteraient pouvoir bénéficier d'un hébergement à titre gratuit, d'avoir accès à une autorisation provisoire de séjour (APS) d'une durée supérieure à 6 mois, afin de leur permettre de pouvoir élaborer et mettre en œuvre un projet viable (logement, formation, emploi), de disposer d'un titre de séjour les autorisant à travailler et surtout une augmentation de la valeur de l'AFIS.

4. NOS PARTENAIRES

Le dispositif National AC-SÉ

Sa mission est de protéger toutes personnes majeures en danger, victimes de la traite des êtres humains.

L'équipe d'AC-Sé a également pour mission d'animer un pôle ressources (formations, analyses...), destiné aux professionnels en contact avec des victimes.



En Juillet 2021, nous avons pu accueillir sur notre dispositif une personne qui dépend du dispositif national AC-Sé, pour son éloignement et sa mise en sécurité sur la ville de Valence. Celle-ci a pu être accueillie sur un de nos logements diffus.

Des ouvertures de droits sont en cours notamment concernant ses droits au séjour en France. Une demande de titre de séjour a pu être faite, au titre de *l'Article L. 316-1 du CESEDA*. Un titre de séjour d'un an lui a été accordé. Elle est en attente d'un titre de séjour de 10 ans. Des ouvertures de droits communs sont en cours (obtention carte vitale, CMU, numéro unique, obtention de ressources : ADA). Elle va pouvoir se réinsérer de manière plus sereine et trouver un emploi (recherche d'un poste d'aide à la personne).

Nos participations aux séminaires ont pu se réaliser à deux reprises : le 8 juin (via Web) et le 18 et 19 Octobre en présentiel sur Paris. Ces temps d'échanges et de travail avec les différents acteurs autour de la question prostitutionnel sont très enrichissants. Ils permettent de mieux appréhender la question de la prostitution et d'être au plus juste dans nos accompagnements et au plus près de ce que nous vivons sur le terrain, avec les femmes que nous rencontrons lors de nos maraudes, où que nous pouvons accueillir grâce au dispositif AC-Sé.

AIDES

AIDES est une association de lutte contre le Sida et les hépatites virales et se manifeste par des interventions et des dépistages sur le territoire et auprès des populations vulnérables.

Comme les années précédentes, les maraudes s'exercent en compagnie d'un travailleur social de l'association AIDES, à raison d'une fois tous les 2 mois. Durant cette maraude, des TROD sont effectués.



Karyne DOMERGUE-Médiatrice Santé Diaconat Protestant 26-07

Mme DOMERGUE intervient sur nos maraudes afin de promouvoir la santé et d'orienter les femmes vers le Centre de Santé du Diaconat, vers l'hôpital, ou vers tout autre professionnel de santé si nécessaire.



CEGIDD

Le CEGIDD (Centre Gratuits d'informations, de dépistage et de diagnostic) a pour mission de dépister les personnes porteuses du VIH ou des hépatites, de favoriser l'accès à la vaccination et la contraception.

Le CEGIDD intervient de manière régulière sur nos maraudes en présence soit d'une infirmière, soit d'une sage-femme.

Ce partenariat nous permet également de proposer aux femmes du CHRS et vues en maraudes, des ateliers d'information sur la contraception, l'appareil génital, l'excision...



IREPS

La délégation Drôme de l'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion à la Santé), mandatée par l'Agence Régionale de Santé, nous met à disposition gratuitement du matériel de santé que nous distribuons lors de nos maraudes, comme des préservatifs masculins et féminins ou des dosettes de gels lubrifiants.



CIDFF 26- CIDFF 07

Les partenaires du CIDFF 26 et 07 n'effectuent pas de maraudes en notre compagnie mais nous sollicitent quand ils ont des interrogations sur la prostitution et nous pouvons également leur orienter des femmes rencontrées sur le terrain.



Amicale du Nid (notamment de Marseille)

L'amicale du Nid a pour missions :

- Aller à la rencontre, accueillir et accompagner les personnes majeures et mineures en situation actuelle ou passée ou en risque de prostitution.
- Accompagner les personnes accueillies et construire avec elles des alternatives à leur situation pour permettre leur insertion sociale et professionnelle.
- Mettre en œuvre des actions de prévention de la prostitution auprès de tous les publics.
- Conduire des actions d'information, de formation et de recherche pour améliorer la connaissance de la prostitution.



L'amicale du Nid est un partenaire essentiel, qui a pu nous venir en aide et nous apporter un soutien, de différentes manières, pour une femme citée précédemment, orientée par le dispositif AC-sé. En effet, la proximité du territoire et du lieu du jugement de l'affaire sur Marseille ont permis de lui apporter un soutien lors de ses déplacements à Marseille. Des professionnels ont pu l'accompagner dans ses différents rendez-vous au commissariat, au tribunal et lui ont permis de se loger près du lieu des rendez-vous.

FAS : fédération des acteurs de la solidarité

Un partenariat déjà existant avec le CHRS L'olivier-Arcades, devrait se remettre en place afin de pouvoir aborder la question de la prostitution et des violences faites aux femmes.



Préfecture de la Drôme

La préfecture a un rôle majeur dans la décision des Parcours de Sorties de Prostitutions et des dotations financières liées au dispositif ARCADES.



5. ZOOM SUR LES ACTIONS COLLECTIVES EN 2021

L'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire, nous empêchant de mener à bien tous les projets prévus. Nous avons cependant pu proposer diverses activités et sorties qui ont été appréciées par les personnes accompagnées.

Une sortie a pu se faire à la *base de loisirs de Montélimar* en été. La découverte de ce lieu a permis de passer un moment ensemble autour d'un pique-nique tiré du sac. Les enfants et leur mère ont pu profiter de la baignade. Des liens, ont pu se créer notamment entre les enfants.



Un projet jardin a permis un réinvestissement de l'espace extérieur du service. Des fleurs et des aromates ont ainsi pu embellir les lieux. Les personnes ont pu s'initier au jardinage avec grand plaisir chaque vendredi matin de l'été 2021.



Afin de redynamiser le collectif du CHRS, nous avons instauré des animations le vendredi matin, de 10h à 12h. A tour de rôle, les travailleurs sociaux proposent des animations diverses auxquelles les personnes présentes peuvent participer. Même si certaines ont dû être annulées, nous avons tout de même pu fédérer un groupe de femmes s'inscrivant de manière régulière sur ces temps.



Un atelier parentalité était prévu sur 3 séances avec la compagnie « Du bruit dans la tête ». Seule une séance a pu se faire, les autres seront reprogrammées en 2022. Ce temps a permis aux enfants de passer un moment privilégié avec leur mère autour d'une création artistique et de sa mise en scène.



Plusieurs repas partagés ont pu être proposés. Il y a un réel engouement pour ces repas qui permettent aux personnes de faire découvrir leurs spécialités culinaires. C'est aussi l'occasion d'aller à la rencontre de l'autre.



Enfin, nous avons poursuivi notre partenariat avec le CEGIDD. Une sage-femme est donc intervenue pour parler du suivi gynécologique et d'autres thèmes seront abordés en 2022.



- Sur l'année 2021, 11 actions collectives ont été menées. A deux reprises, nous avons fait appel à des intervenants extérieurs.

Au vu de la crise sanitaire et de la nouvelle équipe qui s'est formée cette année 2021, les actions collectives ont démarré seulement en Juin et le nombre de personnes présentes a parfois dû être restreint. Cela est donc à prendre en compte pour établir le budget prévisionnel des actions collectives pour l'année 2022.

Témoignages

« Ça m'a fait du bien de penser à autre chose »,
HA, sans enfant, accompagnée en AHM.

« Etonnant la façon de battre les œufs au Brésil »,
CH, sans enfant, accompagnée en CHRS.

« La prochaine fois, je voudrais faire du Karting avec mes nouveaux copains »,
DJ, accompagné avec sa maman et sa fratrie en CHRS.

« L'atelier était très sympathique et très intéressant »,
SO, 3 enfants, accompagnée en AHM.

« MERCI, je reviendrai »,
Dit par la plupart des personnes qui participent aux actions collectives.

« J'ai rencontré une dame et je souhaiterais lui donner des vêtements, qui ne vont plus à mon fils »,
SR, 2 enfants, accompagnée en CHRS.

6. PERSPECTIVES 2022

Atelier parentalité

Animations du vendredi matin

Projet Bien-être

Jeux de société

CEGIDD

Balades

D'autres projets/sorties seront organisés au cours de l'année 2022. Notre objectif est de proposer un temps hors accompagnement où les personnes peuvent se rencontrer, partager un bon moment et travailler différemment leur projet.



CHRS L'OLIVIER-ARCADES

ACCOMPAGNEMENT DE FEMMES
AVEC OU SANS ENFANTS
INSERTION DE PERSONNES
EN SITUATION DE PROSTITUTION

24 rue Amblard
26000 VALENCE

Tél. 04 75 78 08 90

Fax 04 75 56 27 36

E-mail l-olivier-chrs@diaconat26-07.org

diaconat26-07.org



PRÉFET
DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

